

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 5 juin 2025.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Café police-population

Hier a eu lieu le premier « café police-population » organisé à Belmont et qui était également le premier sur le territoire de notre police intercommunale, formé des communes de Belmont, Paudex, Pully et Savigny.

En effet, bien que la sécurité sur notre Commune soit parfaitement assurée par notre police intercommunale, au vu de la recrudescence des arnaques, notamment faux policiers, faux rappels de règlement d'impôts, fausse communication de la banque UBS à ses clients, ou encore personne qui se présente aux domiciles de nos citoyens en faisant référence à la commune, et plus récemment cambriolages par utilisation des chatières pour entrer dans les maisons, il est très important de pouvoir mettre en contact notre police et nos habitant·e·s.

Exercice réussi pour cette première édition, organisée en matinée, avec quelque 40 personnes qui ont pris part à cette rencontre, qui a permis des échanges nourris avec notre référent proximité le Sgtn Gilgen et son collègue l'Adj Pierre-Alain Morier. Durant cette matinée, de nombreux thèmes ont été abordés, tels que je les ai mentionnés plus haut, mais également des problématiques telles que les squatters, la circulation, plus particulièrement le 30km sur notre territoire, et la protection des données. M. Andrea Da Campo, Chef des infrastructures, qui assure également la coordination et le suivi des dossiers avec notre police, était également présent pour apporter des compléments concernant certaines thématiques.

Fort de ce succès, une deuxième édition sera proposée d'ici la fin de l'année, avec un horaire entre 17h et 19h.

Afterwork Muni-population

Les membres de la Municipalité sont très souvent sollicités ou interpellés par nos citoyen·ne·s, que ce soit par courriel, en marge de séances ou de manifestations, voire même lorsqu'ils vont faire leurs courses ici ou ailleurs !

Cette relation de proximité que permet encore notre Commune est à privilégier et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'organiser un « Afterwork Muni-population » le 1er septembre prochain de 17h à 19h, dans les locaux de l'administration communale. A

cette occasion, chacun-e aura l'occasion d'aborder les sujets qui le-la préoccupe ou lui tient à cœur, de partager ses réflexions et d'échanger sur des thématiques diverses et variées. Tout cela dans un moment que nous espérons convivial, interactif et respectueux.

Visite du Conseil d'État dans le district de Lavaux-Oron

Le 23 mai dernier a eu lieu la visite du Conseil d'État dans notre district de Lavaux-Oron. En effet, chaque année, le Conseil d'État visite l'un des 10 districts du Canton. 2025 était l'année Lavaux-Oron. C'était également un moment particulier pour notre Préfet Daniel Flotron, et pour toutes les Municipalités du district, puisque d'ici fin juin, il remettra son écharpe préfectorale à son successeur, M. Cédric Alber.

Dès août 2023, un comité d'organisation sous l'égide de notre Préfet s'est mis en place, auquel j'ai pris part avec mes collègues Syndics de Lutry, Oron et Puidoux, Puidoux étant notre commune hôte pour cette journée. J'avais également l'honneur ou la mission – c'est selon – d'avoir été choisie, en ma qualité de Syndique, pour m'exprimer au nom des communes du district, sans chiffres, ni statistiques, ni politique en suivant la ligne de notre Préfet Daniel Flotron, c'est-à-dire tout en douceur et avec poésie. Cette journée, c'était aussi sa journée, avec l'énergie bienveillante qu'on lui connaît, sa disponibilité, sa bonne humeur, avec une volonté de réunir et fédérer autour et à l'occasion de cette visite, sans oublier de relever son engagement sans faille durant ces 9 dernières années en sa qualité de Préfet du district.

Ce sont donc plus de 300 invité-e-s, réunissant nos Conseillers-ères d'État, magistrat-e-s, Député-e-s, Préfet-e-s, Préfet-e-s honoraires et pléthore d'invité-e-s en leur titre et fonction, qui se sont donné-e-s rendez-vous sous le soleil à Puidoux pour une partie officielle matinale, mais néanmoins brève, avant que chacun-e ne parte à la découverte des nombreuses visites proposées, à bord de Lavaux-Express et quelques cars postaux d'époque spécialement affrétés pour l'occasion.

C'est en musique que s'est déroulé le repas, avec une fanfare d'un jour, constituée de musiciens de tout horizon, sous la conduite de notre Préfet. Joie et convivialité, savoir-faire et sens de l'hospitalité et une organisation sur mesure : nos 16 communes ont porté haut et fort les couleurs du district. Elles ne sont pas seulement et simplement des points sur une carte. Ce sont des communautés d'histoire et de projets, de vie, des villes et des bourgs, des villages qui ont une longue histoire et des liens forts. Cette visite s'est parfaitement déroulée et notre Préfet était heureux et fier, nous l'étions toutes et tous et pour ma part j'ai été très heureuse d'avoir pu contribuer à l'organisation de cette journée, et d'avoir pu y prendre part avec mes collègues de la Municipalité. Rendez-vous est pris dans 10 ans !

Je terminerai cette communication avec une citation d'Alexis de Tocqueville, avec laquelle j'ai également terminé mon discours lors de cette journée : « *La commune est la seule association qui soit si naturelle que partout où il y a des hommes et des femmes réunis, il se forme une commune.* ».

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PACom

Le revoilà qui pointe le bout de son nez !

Le 1er novembre 2024, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) nous a transmis son avis concernant la conformité de notre PACom en réitérant ses demandes de modifications d'affectation sur certaines parcelles, devant être dézonées ou classées en forêts sur leur totalité ou en partie ; la retranscription des lisières forestières et quelques points de détail du règlement.

Après entretien avec notre urbaniste, nous avons répondu le 20 décembre que nous maintenions notre demande d'approbation sans modification.

Plusieurs discussions téléphoniques, par mail et en présentiel ont permis de faire valoir notre position et le 15 mai dernier, la DGTL nous a informés qu'elle renonçait à une grande partie de ses demandes, mais maintenait celle concernant la retranscription des lisières forestières statiques (juxtant une zone constructible) et évolutives (juxtant une zone non constructible).

Par conséquent, une nouvelle enquête publique portant sur ce point sera diligentée à la fin de l'été, un préavis sera vraisemblablement présenté à votre Autorité début octobre puis la procédure d'approbation du Canton pourra être poursuivie.

Plan d'affectation « Rueyres 2 »

Le 20 janvier 2025, une séance à l'attention des propriétaires des 3 immeubles Rueyres 1, 3 et 5 a été organisée afin de leur présenter l'avancement du plan d'affectation, celui-ci ayant une influence sur les habitudes de leurs locataires qui parquent sur une des parcelles concernées par ce plan.

Le 22 mai, le plan et le règlement ont été envoyés à la DGTL pour examen préalable. À réception de la synthèse, les corrections et demandes éventuelles y seront apportées puis l'ensemble sera soumis à l'enquête publique.

Au préalable, selon l'art. 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC ; BLV 700.11) du 4 décembre 1985, tous les propriétaires de ce périmètre seront avisés de cette enquête par lettre recommandée et une séance sera organisée afin de les renseigner de manière plus approfondie sur l'impact que ce nouveau plan d'affectation aura sur leur parcelle.

Plan d'affectation « En Arnier III »

Le permis de construire pour ce plan d'affectation a été délivré le 2 mai 2025, un peu plus d'une année après la fin de l'enquête publique. Ce laps de temps est notamment dû à la

vente du terrain qui n'a pas été conclue en faveur des porteurs du projet, mais en faveur d'une autre société, ce qui nous a obligés à établir de nouvelles conventions.

Au vu de ce changement, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir inscrit dans le règlement du PA, la construction de logements protégés. Ainsi, l'affectation de ce projet reste inchangée.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Municipale

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Pas de communication.

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Pas de communication.

M. Damien Cuche, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Actions communautaires

En octobre 2024, la Municipalité, en collaboration avec Pro Senectute Vaud, a lancé le projet « Actions communautaires ». Ce projet, qui s'étend jusqu'en septembre 2026, vise à faciliter l'intégration de nos seniors au sein de notre communauté afin d'améliorer leur qualité de vie. Dans ce cadre, les participant-e-s sont invité-e-s à développer des projets qui répondent aux besoins qu'ils-elles identifient. À travers cette démarche, la Municipalité souhaite favoriser la participation citoyenne en permettant à nos seniors de devenir acteurs de leur environnement, tout en valorisant leurs initiatives. Par ailleurs, un objectif substantiel consiste à établir des partenariats solides avec les différentes associations et institutions en place sur notre territoire, pour maximiser l'impact et la pérennité des actions.

La première étape du projet consistait à questionner les seniors - jeunes et moins jeunes - sur leur mode de vie, leur intégration, ainsi que leurs besoins ou attentes, en lien avec des activités ou services qui pourraient les intéresser. Une séance d'information et d'échanges quant à cette démarche a par ailleurs eu lieu en novembre 2024.

Depuis, plus de 190 personnes ont partagé leurs envies et besoins en répondant à un questionnaire. Sans entrer dans les détails des résultats de l'enquête, il en ressort qu'un certain nombre de seniors a le souhait et la volonté de développer des actions pour le bien-être et la vie sociale des aînés de notre Commune. Ces actions seraient complémentaires des nombreuses activités déjà proposées par le Club des Aînés l'Arc-en-Ciel, actif depuis pratiquement quatre décennies pour le plus grand plaisir des seniors de notre Commune et des communes voisines.

La présentation des principales thématiques résultant de l'enquête a eu lieu en mai dernier sous la forme d'un forum public qui a permis aux intéressé-e-s d'échanger et de partager un moment convivial. Les thématiques traitées concernaient les activités à développer, la communication aux seniors et l'entraide au sein de notre communauté.

Pour la suite, les habitant-e-s seront impliqué-e-s dans la conception d'initiatives visant à répondre à ces attentes. Parallèlement, diverses rencontres conviviales sont déjà proposées, afin de favoriser l'échange, la création de liens sociaux et l'implication volontaire selon les envies et la disponibilité des seniors. La liste des rencontres est d'ores et déjà disponible sur notre site Internet, attestant de la dynamique engagée.

Rentrée scolaire 2025-2026

Lors de chaque rentrée scolaire, l'organisation des différentes classes par les établissements scolaires est un véritable exercice d'équilibriste. En effet, la loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application leur imposent de respecter un nombre d'élèves par classe, tant pour des raisons pédagogiques que financières.

Dès que le nombre d'élèves dans une classe dépasse les seuils prévus par la loi, les Directions scolaires ont la possibilité d'ouvrir une nouvelle classe, si les effectifs le permettent et que des salles sont disponibles, ou alors de déplacer les élèves dans un autre collège.

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, la Direction de l'établissement primaire de Pully, Paudex et Belmont nous a annoncé qu'une classe multîâges 3-4P sera créée à Belmont, afin d'éviter de déplacer de jeunes élèves à Pully. Ainsi, il y aura deux classes 3P, deux classes 4P et une classe 3-4P. Cette solution est envisageable, car les effectifs le permettent et qu'une nouvelle salle de classe peut être créée dans le collège.

Concernant les futurs élèves 5P, la Direction scolaire prévoit de déplacer cinq élèves au collège de Chantermerle à Pully, car le nombre d'élèves 5P ne permet pas d'envisager la création d'une nouvelle classe. À noter que les élèves concerné-e-s bénéficieront d'un transport scolaire dédié et des prestations d'accueil de jour des enfants. La DJAS et les services communaux de Pully sont déjà en contact pour organiser la rentrée scolaire de ces élèves et d'apporter à leurs parents tout le soutien nécessaire.

En complément, l'évolution du nombre d'élèves prévus ces prochaines années nécessitera un agrandissement de notre collège. La Municipalité soumettra prochainement à votre Autorité une demande de crédit-d'étude. Mais malgré l'augmentation de la capacité du collège, les effets de seuils pourraient, certaines années, impliquer des déplacements d'élèves entre les communes membres de l'Entente (Paudex, Pully, et Belmont), en raison notamment des effectifs et des besoins pédagogiques.

Accueil de jour des enfants

Dans le courant de l'année passée, quelques parents ont sollicité la Municipalité pour étendre l'accès à l'UAPE aux élèves 7-8P. Les démarches ont été effectuées de concert avec la Fondation enfance et jeunesse auprès des différentes instances cantonales et nous avons le plaisir de vous informer de la création de 6 places supplémentaires, qui seront réservées en priorité aux élèves 7-8P. À ce jour, 6 élèves 7P sont inscrit-e-s et 1 élève 8P est en liste d'attente.

Ainsi, la capacité de notre UAPE sera de 126 places dès la rentrée scolaire prochaine. À noter que la Commune surpasse le taux de couverture parascolaire, en moyenne et au niveau cantonal, qui est d'environ 18%¹.

En prenant comme référence le nombre d'élèves 1-8P scolarisé-e-s en 2024-2025, soit 325 élèves, le taux de couverture atteindrait un peu plus de 38% pour 126 places. Lors de la pause de midi, en additionnant les places du réfectoire scolaire, le taux de couverture atteindrait environ 67%.

Je vous remercie de votre attention.

Damien Cuche, Municipal

¹ Service cantonal de l'accueil de jour des enfants et Statistique Vaud, *Chiffres-clés de l'accueil de jour des enfants*, Edition février 2025, <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/statistique/publications/chiffres-cles-de-laccueil-de-jour-des-enfants> (consulté le 3 juin 2025).